



www.mairie-brece.fr

AGENDA



L'obligation du port du masque pour tout piéton sur le territoire du département d'Ille-et-Vilaine est prolongé jusqu'au 15 mars 2021 pour les personnes de onze ans et plus

Vendredi 26 février - entre 9h et 12h

- Enedis - coupure électricité (cf ci-contre)

Jeudi 18 mars

- Balayage voirie



Travaux sur le réseau eau potable du centre de Brécé

Du 4 février au 5 mars

- Travaux rue de Bourgogne, rue de Bretagne, rue de Normandie

Du 2 mars au 2 avril

- Travaux rue du Languedoc

Du 11 mars au 2 avril

- Travaux allée des sports

Du 11 mars au 2 avril

- Travaux rue de Provence

Du 11 mars au 2 avril

- Travaux rue de Rennes

FLASH INFOS BRÉCÉ

Du 18 février 2021

n° 112

Infos Municipales

Vaccination contre la COVID 19

Depuis le lundi 1^{er} février, un numéro unique a été mis en place pour vous renseigner sur la vaccination contre la Covid-19 dans le département et vous guider dans la prise de rendez-vous, : 08 05 69 08 21. Ce numéro vert (appels gratuits) fonctionne du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. Ce numéro remplace le numéro de téléphone des centres de vaccination du département.

COVID-19

Campagne de vaccination
Nouvelle étape : 18 janvier 2021



Grand Défi Energie et Eau 2020

Du 23 novembre au 6 décembre 2020, 14 communes engagées en équipe avec 144 familles, 29 bâtiments publics, 20 commerces ont participé au Grand Défi Energie et Eau 2020 organisé par l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes et ses partenaires. Pendant 2 semaines, les équipes participantes ont fait la chasse aux économies d'eau et d'énergie.

Cette année, Brécé remporte le prix de l'équipe la plus économe, elle arrive donc à la 1^{er} place avec 24,4 % d'économies réalisées (par rapport aux consommations initiales relevées avant le défi).



Rennes Métropole - Ateliers zéro déchets Calendrier du mois de mars

Faites le plein d'astuces pour un quotidien sain et écologique !

⇒ Gratuit ⇒ En ligne

⇒ Sur inscription obligatoire :

https://www.linscription.com/pro/ateliers_zero_dechet-48900

Dates :

⇒ Je jardine au naturel : Samedi 6 mars de 10h30 à 12h

⇒ Je réduis mes déchets : Samedi 13 mars de 10h30 à 12h

⇒ Je limite le gaspillage alimentaire : Lundi 22 mars de 18h à 19h30

Plus d'infos : dechets.rennesmetropole.fr - 0 800 01 14 31



Enedis - coupure d'électricité

En raison de travaux des coupures d'électricité pourront intervenir entre 9h et 12h sur les lieux-dits suivants : Les Métairies, 13 la Villate, 30 la Lande, La Noë, la Touche, Le Clos, 1 le Moulin, Route de Servon, 11 la Petite Touche, 6 la Grande Maison, 15, 42, 4 la Lande, les îles.

Animations Mars



La médiathèque participera à la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2021

Une exposition, tirée du site ONU Femmes, mettra en lumière une série de 12 clés pour encourager l'égalité entre les individus. Une table thématique lui sera également consacrée.

Dans le cadre de la Semaine



Nationale de la Petite enfance et en partenariat avec le RAM,

la médiathèque vous propose :

Une **exposition** autour du métier d'assistante maternelle.

A travers les photographies de Marc Ollivier, Brécéen, enter dans le quotidien des assistantes maternelles de Brécé.

La **Petite Récré** le mardi 23 mars sur inscription

INFOS UTILES

Urgences

GENDARMERIE : 17
POMPIERS : 18
Samu : 15 ou 02 99 59 16 16

Services de santé

SOS médecins : 36 24 ou
02 99 53 06 06
Pharmacie de garde : 32 37
Infirmières
Mmes Gautier et Severo
Soins à domicile ou au cabinet
5 rue de Bretagne - Brécé
06 44 85 25 54

Mairie

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
Fermée le mardi après-midi
Samedi 8h30 - 12h00
02 99 00 10 09
accueil@mairie-brece.fr

Médiathèque

Mardi 15h30-17h30
Mercredi 10h00-12h30 et 15h-18h
Vendredi 15h30 - 18h
Samedi 10h - 12h30
02 99 62 10 31
mediatheque@mairie-brece.fr

Collectes des déchets

Numéro vert service déchets
Rennes Métropole: 0.800.01.14.31
Collecte des ordures ménagères
Mardi après-midi
Collecte des bacs jaunes
Vendredi matin semaines impaires

Déchetterie Acigné

Lundi, Jeudi et Vendredi

14H - 18h

Mercredi et Samedi

9h - 12h et 14h - 18h

Plateforme déchets verts Brécé

Lundi et vendredi

9h - 12h

Mercredi et samedi

14h - 18h (17h à partir du 2/11)

Signalement Voirie

Formulaire sur metropole.rennes.fr
rubrique pratique/ @démarches

Dépannage 24h/24

SPL : 02 23 22 00 00
Enedis : 09 726 750 35
GRDF : 0 800 47 33 33

Règlement local de publicité intercommunal



Rennes Métropole a lancé en novembre 2020 l'élaboration de son premier Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), qui s'appliquera sur le territoire des 43 communes de la métropole. Ce document régit l'implantation des publicités, des pré-enseignes et des enseignes sur le territoire. Il détermine notamment, les possibilités d'installation

des supports et leurs formats. Des dispositions nationales régissent déjà les dispositifs publicitaires, avec l'objectif de préserver le paysage et le cadre de vie. Le règlement local, quant à lui, permet d'adapter au mieux ces dispositions aux spécificités du territoire concerné.

Comment participer à son élaboration ?

Son élaboration s'accompagne d'une phase de concertation, associant les différents acteurs concernés par le sujet, ainsi que les élus des communes. Les personnes intéressées peuvent y participer : les habitants, les associations ainsi que les autres personnes concernées, dont les acteurs économiques du territoire et les professionnels de l'affichage et de l'enseigne.

Il est possible de participer à la concertation jusqu'au 15 juillet 2021 :

- ⇒ en déposant une contribution sur www.rlpirennesmetropole.fr
- ⇒ en envoyant ses remarques et observations à l'adresse mail suivante : rlpi@rennesmetropole.fr
- ⇒ par voie postale, en envoyant un courrier à Madame la Présidente – à l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville - 35000 RENNES), en précisant en objet "Concertation préalable du Règlement Local de Publicité intercommunal".
- ⇒ un registre destiné aux observations est mis à disposition du public tout au long de la procédure au Point info de l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville à Rennes).

Un règlement local de publicité intercommunal devrait entrer en vigueur courant 2022.

Enquête publique unique relative aux travaux de reconstruction de l'UVE de Rennes Métropole

En application de l'arrêté préfectoral du 1er février 2021, il sera procédé pour une durée de 32 jours, du 22 février 2021 (9 h) au 25 mars 2021 (17 h), à une enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale d'exploiter et de permis de construire, présentées par RENNES METROPOLE, en vue du projet de restructuration de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets.

Les dossiers sont disponibles au point info de l'hôtel de Rennes Métropole, Mairie de quartier de Villejean -Beauregard ou mairie de Bourgbarré.

Les observations et propositions peuvent être formulées dans chacun des lieux ci-dessus sur un registre d'enquête ou par courrier à l'attention de la commission d'enquête.

Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : enquete-publique-2306@registre-dematerialise.fr

Par voie électronique : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Message des jeunes de l'Espace jeunes

« Bonjour,
Nous sommes un groupe de jeunes et nous faisons appel à vous pour vous demander des objets pour améliorer l'espace jeunes. Nous espérons que vous pourriez nous aider. Voici la liste de ce qui nous ferait plaisir :



Meubles pour ranger nos livres, des BD que vous n'utilisez plus, Coussin, Table basse, des plantes (plastiques ou vrais) pour décorer nos salles, petit frigo, Télé, console de jeux vidéos (pas urgent)

Si vous ne pouvez pas nous donner des objets, ne vous inquiétez pas nous trouverons

Merci à vous !

#aidezlespacejeunes #aideznous »

Directeur de la publication : Christophe CHEVANCE / Responsable de la publication : Olivia PERCHE

Conception, Réalisation, Impression : Laetitia MOREAU - Mairie de Brécé

Annonces à adresser à accueil@mairie-brece.fr au plus tard le vendredi semaine paire pour une parution le jeudi de la semaine impaire.

Vous pouvez recevoir le Flash Info par email en faisant la demande à accueil@mairie-brece.fr ou via le site www.mairie-brece.fr